

FAITS CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE AUX SINISTRÉS

Réponses à vos questions au sujet du Programme d'aide financière

Si votre maison, votre ferme ou votre petite entreprise subit des dommages suite à une catastrophe au Manitoba:



PRENDRE DES PHOTOS ET DES VIDÉOS

Documentez tous les dommages causés à votre propriété et toutes les réparations effectuées. Prenez des photos avant et après.



CONSERVER LES DOCUMENTS

Conservez les factures, les reçus et tous les documents relatifs aux frais encourus et aux réparations effectuées à la suite d'un sinistre.



ASSURANCES

Communiquez d'abord avec votre assureur. L'Aide financière aux sinistrés ne paie pas pour les objets qui peuvent être assurés et n'est pas un complément d'assurance.



DOCUMENTS FISCAUX

Disposez de la facture la plus récente de l'impôt foncier. Pour les exploitations agricoles et les petites entreprises, vous devez disposer de votre déclaration de revenus complète de l'année dernière.

L'Aide financière aux sinistrés peut être accordée à la suite d'un sinistre important lorsque les dommages sont étendus, qu'ils ne sont pas assurables pour la plupart et qu'ils représentent une charge financière importante pour les personnes touchées.

Vous pouvez remplir une demande d'Aide financière aux sinistrés même si aucun programme n'a encore été annoncé. Vous pouvez faire une demande en ligne, télécharger un formulaire de demande en format PDF ou appeler pour demander à ce qu'un formulaire vous soit envoyé par la poste. Vous pouvez aussi vous procurer un formulaire de demande auprès de votre bureau municipal.

Votre demande ne garantit pas que vous recevrez une aide ou qu'un programme d'aide financière aux sinistrés sera mis en place. Votre demande aidera l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba à comprendre l'ampleur du sinistre.

Communiquez avec l'Organisation de gestion des situations d'urgence du Manitoba

1-888-267-8298 dfa@gov.mb.ca

www.manitoba.ca/emo/index.fr.html

405, avenue Broadway, bureau 1525, Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6

Les sinistres peuvent être stressants. Un soutien gratuit en matière de santé mentale est disponible par l'intermédiaire des services de soutien à l'intention des agriculteurs et des résidents des régions rurales et du Nord au 1 866 367-3276 ou à l'adresse www.supportline.ca. 211 Manitoba fournit également des services de soutien en santé mentale. Composez le 211 ou visitez le site mb.211.ca.